



Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

Avis public est par les présentes donné par le soussigné directeur général et secrétaire- trésorier de la susdite municipalité que le Conseil municipal de Messines adoptera lors de la séance ordinaire du 2 mars 2022 à 19 heures le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2022-377

«EDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS (ES)»

L'objet du règlement consiste à doter le Municipalité de Messines d'un Code d'éthique et de déontologie pour les élus en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et ce suite à la dernière élection.

Le projet de règlement est maintenant déposé au bureau municipal de Messines, 70, rue principale, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture qui sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

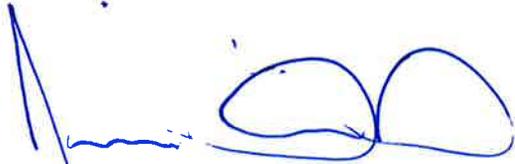
DONNÉ À MESSINES, ce 3^e jour du mois de février 2022.

Jim Smith
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une (1) copie de l'avis public relatif au règlement # 2022-377 aux endroits désignés par le Conseil entre 8h30 et 16h30 le 3 février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4^e jour du mois de février 2022.



Jim Smith
Directeur général